

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE DE PARRAINAGE



LE PARRAIN

- Devra être client des Stages Foot Passion de l'AC Arles Avignon de l'année en cours.
- Devra avoir son nom impérativement inscrit sur la fiche d'inscription de son filleul.
- Devra s'assurer de l'accord de la personne parrainée.
- Pourra avoir un nombre illimité de filleuls.

LE FILLEUL

- Devra n'avoir qu'un seul parrain.
- Devra impérativement inscrire le nom de son parrain sur la fiche d'inscription.
- Devra n'avoir jamais participé aux Stages Foot Passion avant cette année.

DOTATIONS

Le parrain recevra un chèque de 10 € par filleul ayant effectué son stage, au plus tard dans les trois semaines suivant la clôture des stages.

IMPORTANT

L'offre de parrainage ne peut être cumulée avec aucune autre offre promotionnelle proposée au filleul.